

63030 - Musées

**Proposition d'attribution d'une subvention au centre
d'interprétation du patrimoine "La Villa"**

CP/2019/389

Service chef de file :

K - Mission culture et tourisme

K450 - Service du patrimoine culturel

Résumé :

Les centres d'interprétation du patrimoine (CIP) du Bas-Rhin, reflets des savoir-faire, des traditions et de l'histoire du Département, favorisent, grâce à leur maillage territorial, l'accès des Bas-Rhinois à la culture, en lien avec les équipements et les partenaires locaux.

Un centre d'interprétation du patrimoine (CIP) est un lieu interactif où l'objet peut être manipulé, pour permettre à chaque visiteur de faire sa propre expérience, car l'interactivité, l'expérimentation et l'approche sensorielle (via des maquettes, des jeux, etc.) sont privilégiées.

Le Département soutient les actions qui prennent en compte différents publics, les jeunes et les familles et les publics prioritaires au titre des compétences dont il a la charge (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes éloignées socialement de la culture, etc.). Il entend en effet, par ces aides, rendre la culture et l'expérimentation accessibles à tous.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue qui gère le CIP "La Villa", au titre de l'année 2019, et de conclure la convention financière annuelle correspondante.

1) La politique départementale en faveur des CIP

En 2005, le Département du Bas-Rhin a décidé de mettre en place une politique de soutien à la création de CIP (délibération D3).

Les objectifs sont multiples :

- encourager l'appropriation du patrimoine par les habitants,
- contribuer au développement local du territoire concerné en cohérence avec la politique d'animation et de valorisation du patrimoine,
- favoriser l'accessibilité du patrimoine bas-rhinois à un large public,
- veiller à la fiabilité scientifique des contenus diffusés.

Le Département du Bas-Rhin soutient ainsi les cinq CIP suivants, répartis sur le territoire bas-rhinois : les Ateliers de la Seigneurie à Andlau, La Villa à Dehlingen, la Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen, le Château de Lichtenberg, Point d'Orgue à Marmoutier.

2) Proposition d'attribution de subvention pour l'année 2019

En application du dispositif de soutien départemental existant en faveur des CIP (délibérations CG/2006/138 et CG/2013/89) et de la convention d'objectifs mise en place, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 7 437 € à la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue (CIP La Villa).

Les subventions des autres CIP ont été attribuées en Commission Permanente du 8 juillet dernier.

Il est proposé que cette subvention fasse l'objet d'une convention financière conclue entre la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue et le Département, précisant les projets qui pourraient faire l'objet d'un soutien ainsi que les modalités de versement de la subvention. Il est donc proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention financière pour l'année 2019, joint en annexe du présent rapport. Cette proposition a recueilli un avis favorable de la commission territoriale ouest, réunie le 9 septembre 2019.

Cette politique de soutien s'inscrit en application de l'article L 1111-4 du Code général des collectivités territoriales.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
22669	65-65734-314	92 205,00 €	92 205,00 €	6 434,00 €
44387	204-204141-312	20 000,00 €	20 000,00 €	1 003,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 7 437 € à la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue pour les projets 2019 de La Villa indiqués dans le projet de convention financière figurant en annexe, à savoir : conception d'une nouvelle offre pédagogique, d'une programmation grand public, diffusion d'un spectacle conté dans le cadre du festival "Vos Oreilles Ont la Parole" ;*
- adopte les termes du projet de convention financière à conclure au titre de l'année 2019, jointe en annexe, avec la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue pour La Villa ;*
- autorise son président à signer la convention financière jointe en annexe à la présente délibération.*

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY